

N°16/04

ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE
POUR ABROGATION PARTIELLE DU PLU DE LA COMMUNE DE CENTURI

Le Maire,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-19 et R 123-22-1 ;
Vu le courrier de Monsieur le Préfet de la Haute Corse du 28 juillet 2015 demandant à la Commune d'abroger partiellement le PLU ;

Vu la délibération N°15/31 du 8 août 2015 portant autorisation de principe pour engager une procédure d'abrogation partielle du PLU

Vu la décision N°E15000059/20 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de BASTIA du 25/11/2015 désignant un commissaire enquêteur et son suppléant pour l'enquête publique ayant pour objet le projet de révision par abrogation partielle du PLU de la commune de CENTURI.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique pour une durée de 30 jours du 18 mars 2016 au 18 Avril 2016 inclus portant sur l'abrogation partielle du PLU

ARTICLE 2 : Madame Josiane CASANOVA a été désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus, par le Président de T.A de BASTIA et Monsieur Pierre Olivier BONNOT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

ARTICLE 3 : L'enquête se déroulera à la mairie du 18 Mars 2016 au 18 Avril 2016 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

VENDREDI 18 MARS 2016 de 9 H à 12 H et de 13H30 à 17 H
MERCREDI 30 MARS 2016 de 9 H à 12H et de 13H30 à 17 H ;
LUNDI 18 AVRIL 2016 de 9H à 12 H et de 13H30 à 17 H

ARTICLE 4: Le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions au maire dans un délai d'un mois, ces documents étant consultables par toute personne intéressée

Article 5 : Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision par abrogation partielle de PLU, pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou adressée par écrit au commissaire enquêteur.

Article 6 : Une copie du rapport sera adressée au Préfet de la Haute Corse et au Président du Tribunal Administratif.

Fait à Centuri, le 22 février 2016

Le Maire,
David BRUGIONI

